

Contacter le CDG



Contact via AGIRHE



Thème > EMPLOI / INSERTION PROFESSIONNELLE / MOBILITE
Sous-thème > Conseil en mobilité ou en évolution professionnelle

Contact via le site internet <https://54.cdgplus.fr/>



ADRESSE POSTALE

Centre de gestion de Meurthe & Moselle
allée Pelletier Doisy - BP 340
54602 VILLERS-LES-NANCY CEDEX



LA PERIODE DE
PREPARATION AU
RECLASSEMENT (PPR)

EN PRATIQUE...

Zoom sur la PPR

Une période de transition professionnelle

- Un maintien en position d'activité (conservation des droits à la carrière)
- Une durée maximale de 12 mois avec, à l'issue, une possibilité de maintien en position d'activité d'une durée de 3 mois
- Un accompagnement sur un projet professionnel compatible avec l'état de santé de l'agent
- La co-construction d'un plan d'actions sur une démarche partenariale : formations certifiantes et diplômantes, périodes d'observation, périodes d'immersion ...



Accueillir un stagiaire en PPR, c'est...

- Favoriser la transmission des savoirs et la culture de votre collectivité, accompagner et former tout en agissant en collectivité responsable
- Valoriser votre collectivité et vos équipes par le développement de compétences notamment en tutorat
- Participer à une démarche "gagnant/gagnant", une collaboration étroite via l'investissement du tuteur et du stagiaire qui contribue au bon déroulement de l'immersion et à une montée en compétence des deux parties



Objectifs pour l'agent en PPR



- Disposer d'un vivier de recrues potentielles pour votre collectivité
- S'assurer d'une gratuité et de facilités pendant le stage : l'agent continue à relever de sa collectivité d'origine qui le rémunère et assure le suivi de sa situation administrative



- Bénéficier d'un regard neuf pour votre collectivité en profitant des compétences de l'agent ainsi que de son point de vue neutre et extérieur sur vos pratiques professionnelles

